

AUJOURD'HUI

La TPS est très mal reçue par les services funéraires

L'Association des services funéraires du Canada reçoit très mal le projet de taxe de type de service, qu'elle dit considérer comme essentiel. **B-2**

Belle distinction au studio Parallèle Design

Le studio de design graphique de Québec Parallèle Design a remporté la 2e place au concours The Golden Quill Awards 1988 pour ses articles de correspondance. **B-2**

Les baignoires à bulles de Jacuzzi en Europe

Jacuzzi Europe s'est donné pour objectif d'inonder littéralement l'Europe de ses célèbres baignoires à bulles, en commençant par l'Italie. **B-2**

LES INDICES

DOLLAR
85.12 + 11/100

OR
\$362.00 + \$1.00

ARGENT
\$5,977 Can.

DOW JONES
2,733.36 - 11.97

TSE 300
4,008.40 - 16.87

XXM
2,055.49 - 14.19

Un programme de soutien pour devenir son propre patron

La Chambre de commerce et la caisse populaire de Charlesbourg lancent un programme pour financer sa propre entreprise à taux préférentiel. **B-3**

Entente pour réduire la production de sirop d'érable

Trois mille producteurs de sucre d'érable se disent prêts à réduire de près de 60 % leur production de sirop au cours des deux prochaines années. **B-6**

LA CHRONIQUE

Huit moyens pour augmenter son revenu personnel

En dépit de nombreuses restrictions introduites par la réforme fiscale, il existe encore plusieurs moyens de fractionner son revenu pour l'impôt. **B-3**

Le GATT a reporté sa décision sur les importations de yogourt

OTTAWA (PC) — Le Canada a obtenu du GATT qu'il reporte toute décision sur un rapport affirmant que le gouvernement canadien n'a pas le droit de limiter les importations de yogourt et de crème glacée, a fait savoir hier le ministre de l'Agriculture, M. Don Mazankowski.

Assemblé à Genève, le conseil complet des pays associés à l'accord a acquiescé à une demande que le Canada lui a faite en ce sens. La question pourrait toutefois revenir de nouveau sur le tapis lors de la réunion, le 7 novembre, de l'organisme agissant comme arbitre lors des mécontentements internationaux concernant les échanges commerciaux.

Hier, M. Robert Wright, di-

recteur adjoint de la délégation canadienne au GATT, a expliqué devant le conseil qu'Ottawa désirait un délai pour pouvoir mieux analyser le rapport.

Le rapport, rédigé par un panel spécial qui l'a remis le mois dernier, affirmait que le Canada avait violé ses obligations, en tant que membre du GATT, lorsqu'il avait imposé des quotas sur les importations de yogourt, de crème glacée et de produits à base de crème glacée

pour soutenir son industrie laitière, une industrie de \$7 milliards par année.

Il déclarait que le contrôle exercé par le Canada sur les produits laitiers visait à contrôler la production de lait dans le pays et que ce contrôle ne pouvait pas être étendu aux produits constitués de produits laitiers transformés. Le Canada avait précédemment maintenu que son contrôle sur les importations était un moyen de prévenir tout surplus de lait domestique, intervention justifiée selon les règlements du GATT.

C'est à la fin de 1987 que le Canada avait ajouté la crème

glacée et le yogourt à sa liste de produits soumis à un contrôle, pour calmer les fermiers producteurs de lait craignant un envahissement des produits laitiers de fabrication américaine, avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en 1988.

Dans une autre dispute commerciale entre les deux pays, le Canada a demandé au conseil du GATT d'approuver une hausse des tarifs sur quelque 30 produits importés des États-Unis.

Si le Canada a déposé une telle demande, c'est en représailles contre une taxe spéciale imposée par les États-Unis sur les importations de pétrole.

L'avenir de Via Rail devrait être établi par une conférence fédérale-provinciale

MONTREAL (PC) — Les maires des villes du corridor Québec-Windsor réclament que l'avenir de Via Rail soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Pour la première fois depuis l'annonce de la réduction des services pour passagers chez Via Rail, les maires des villes du corridor étaient réunis, hier à Montréal.

Les maires de Toronto, Montréal et Québec, MM. Art Eggleton, Jean Doré et Jean Pelletier ont pressé Ottawa de suspendre ses décisions relatives à Via jusqu'à ce que des solutions de rechange soient trouvées. Les maires du corridor Québec-Windsor entendent d'ailleurs présenter un mémoire commun au comité des transports de la Chambre



Les maires Pelletier, Eggleton et Doré ont fait montre d'unanimité

des communes le 7 novembre prochain.

Les trois maires se disent convaincus que la pression populaire aura raison du gouvernement fédéral.

Le maire Pelletier a signalé que des démarches ont déjà été faites auprès des premiers ministres de l'Ontario et du Québec afin que le dossier Via soit discuté lors de la conférence fédérale-provinciale des 9 et 10 novembre.

De son côté, le maire de Toronto a demandé au ministre Benoit Bouchard de rendre publiques toutes les études pertinentes au dossier Via Rail.

Quant aux solutions de rechange, le maire de Montréal, Jean Doré, ne croit pas que la solution aux problèmes de Via Rail passe par une privatisation complète des services pour passagers dans le corridor Québec-Windsor.

Les financements par actions se portent très bien

Les financements par actions n'ont jamais été aussi élevés depuis la crise boursière. Il s'est émis, entre juillet et octobre, plus d'actions ordinaires au Canada que dans toute l'année 1988.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

Mais les entreprises de petite et moyenne taille sont exclues de cette reprise indiquent les statistiques de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (Accovam).

Selon des données préliminaires compilées par l'Accovam, lors du troisième trimestre, les émissions d'actions ordinaires au pays devraient atteindre \$2 milliards, soit autant que toute l'année 1988. Depuis

le krach d'octobre 1987, les nouvelles émissions d'actions ordinaires n'avaient guère atteint le seuil du \$1 milliard à chaque trimestre.

Pour les six premiers mois de l'année, le total des émissions d'actions, ordinaires et privilégiées, représente \$3.9 milliards cette année, alors qu'il ne s'en était émis trois fois moins, soit pas plus de \$1.3 milliard, pendant la même période en 1988.

L'Accovam regroupe la plupart des maisons de courtage au pays et publie les statistiques

qui lui sont fournies par ses membres.

Le bulletin précise toutefois que cette reprise est due en quasi-totalité à de grandes entreprises canadiennes, comme Air Canada, Trizec, CAE Industries et Bramalea. Rien dans ces chiffres, donc, pour redonner du souffle au Régime d'épargne-actions, qui ne bénéficiera pas de cette relance.

Les entreprises de plus petite taille n'ont en effet pas embarqué dans ce mouvement. Les émissions de \$20 millions et moins, qui représentaient plus de \$700 millions au pays en 1987, ne se sont jamais relevées et représentent à peine \$50 millions pour les six premiers mois

de cette année.

Dans l'ensemble, le financement par actions (ordinaires et privilégiées) qui représentait 8 % de toutes les émissions au premier semestre de 1987, a augmenté sa part à 30 % pour le premier semestre 1989.

Par ailleurs, après avoir commencé l'année avec un faible niveau d'émissions de débentures, les entreprises sont rapidement revenues à ce marché. Le total des émissions de débentures augmente en effet chaque mois de façon régulière, jusqu'à \$788 millions en juin, bien que le total des émissions du premier semestre est toujours inférieur à celui de l'année précédente.

VALEUR DES DEVICES EN \$ CANADIEN			
	11 oct. 89	Var. 1 sem.	Var. 1 an
Dollar américain	1.1754	+0.0007	-0.0333
Livre sterling	1.8148	-0.0700	-0.2605
Franç français	0.1812	-0.0033	-0.0102
Deutsche mark	0.6123	-0.0134	-0.0403
Franç suisse	0.7009	-0.0211	-0.0685
Yen japonais	0.0081	-0.0002	-0.0011

MARCHÉS BOURSISERS ÉTRANGERS			
	10 Oct. 89	Var. 1 sem.	Var. 1 an
New York	2,785.33	+30.78	+28.4 %
Londres	2,218.80	-99.80	+23.7 %
Paris	1,961.70	+59.00	+24.6 %
Françfort	690.90	+18.80	+26.0 %
Zurich	1,194.50	+27.20	+26.7 %
Tokyo	fermé		

Graphique, LE SOLEIL

REPÈRES

Reprise des mises en chantier

La région de Québec a connu un rebondissement du nombre de mises en chantier en septembre avec une hausse de 37 % comparativement au données pour le même mois l'an dernier.

Dans l'ensemble du Québec, l'augmentation est de 19 % pour atteindre 4,000 unités de logements, indique les statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) rendues publiques hier.

Selon l'organisme, c'est la première fois depuis le début de l'année que la performance mensuelle dépasse celle de l'année précédente.

La diminution graduelle de l'inventaire de maisons neuves et de condominiums au cours des derniers mois ainsi que la stabilité des taux d'intérêts auraient suscité ce regain de la construction dans la province.

Les données désaisonnalisées montrent que le nombre de mises en chantier atteint 46,000 unités en septembre, soit 12,000 de plus que le niveau de 32,000 enregistré au cours de trois derniers mois.

La SCHL constate que l'augmentation des mises en chantier s'est produite dans tous les types de logement, la maison individuelle grimpe de 14 %, mais la plus forte progression s'est faite dans les autres types de logement avec une hausse de 23 %.

Tous les grands centres urbains, à l'exception de Chicoutimi (-11 %) ont contribué à la remontée de la construction résidentielle.

La région métropolitaine de Montréal a connu une hausse de 4 %. Cette augmentation est attribuable à la performance de la construction unifamiliale qui atteignait 755 unités, en hausse de 16 % par rapport au même mois l'an dernier. Par contre, dans la région montréalaise, la construction de logements multiples a subi un léger recul de 2 %, passant de 1,223 unités à 1,198 unités.

Les autres régions ont aussi connu des hausses : Hull (81 %), Sherbrooke (164 %) et Trois-Rivières (16 %).

Dans la région de Québec, la croissance est attribuable au secteur du logement locatif qui a augmenté de 146 unités par rapport au même mois l'an dernier.

Le nombre total des différents types de logement mis en chantier a été de 499 unités en septembre 1989 alors qu'elles étaient de 363 en septembre 1988.

Devant cette hausse des mises en chantier, la SCHL a révisé ses prévisions pour l'année en cours.

De 5,000 unités prévues en début d'année, l'organisme estime à 5,500 le nombre de nouvelles unités qui seront construites sur le territoire de la région de Québec.

par YVES THERRIEN
LE SOLEIL



La Caisse Populaire Desjardins

DÉPÔT À TERME

180 à 269 jours minimum 3 000\$
10 1/2%*
Intérêts versés échecance

18 mois minimum 1 000\$
11 1/8%*
Intérêts versés à échecance

1 an minimum 1 000\$
11%*
Intérêts versés annuellement

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

3 ans
11 3/4%*

Taux recommandé par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec et à ses caisses populaires affiliées, le 12 octobre 1989. *Taux d'intérêt sujets à changement.

L'Association des services funéraires s'oppose très catégoriquement à la TPS

OTTAWA — La réputation du gouvernement canadien sera terriblement ternie s'il va de l'avant avec son projet de soumettre les services funéraires à la nouvelle taxe de vente sur les produits et services.

par PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

Comparaissant hier devant le comité parlementaire des Finances, le président de l'Association des services funéraires du Canada (ASFC), M. Gilles Poirier, s'est demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas pris la peine de consulter les membres de sa profession avant de présenter son projet de taxation.

« Durant une période de deuil, a-t-il déclaré, alors que la volonté de rendre hommage à un proche décédé est omniprésente, pendant que les gens s'attendent à ce que leurs sentiments soient traités avec dignité et qu'on leur évite des préoccupations basement commerciales, imaginez-vous sortir votre calculatrice, regarder les

gens en face et leur dire : plus 9 % de taxe fédérale. »

M. Poirier a déploré le fait que le ministre des Finances n'ait pas pris la peine de consulter les entrepreneurs de pompes funèbres. « S'il l'avait fait, a-t-il dit, il aurait appris qu'une taxe sur les services funéraires risque de ternir à jamais sa réputation auprès de la population canadienne. »

Le président de l'association a souligné que les services funéraires devaient être considérés comme un service essentiel, « puisque la mort est inévitable » et que tout le monde y passe.

« Nous devons prendre soin des enfants, a précisé M. Poirier, nous n'avons pas le choix. Nous devons manger, nous n'avons pas le choix. Nous devons nous loger, il n'y a pas d'autres options, et

nous devons nous protéger de la maladie. »

La mort, selon M. Poirier, est aussi inévitable que toutes ces autres obligations.

« Si la TPS est imposée sur les services funéraires, a-t-il précisé, le coût d'une funéraille augmentera de \$128, soit un revenu additionnel de \$18,6 millions pour le gouvernement. »

L'association estime que l'augmentation du coût d'un service funéraire le rendra inabordable pour certains Canadiens et que la facture devra être payée par les administrations municipales.

A défaut d'une exemption de la TPS, les entrepreneurs de pompes funèbres croient que le coût des services devrait faire l'objet d'un crédit d'impôt remboursable.

Les porte-parole du Bureau de commerce de Montréal ont pour leur part accordé un appui conditionnel à la proposition du gouvernement.

Le produit de cette taxe, selon eux, ne doit pas être utilisé pour accroître les revenus du gouvernement et réduire le déficit.

Le taux de 9 % est par ailleurs trop élevé « et il va restreindre la demande des produits et services tout en accroissant substantiellement la tendance inflationniste ». Un taux de 5 ou 6 % serait plus acceptable.

Le Bureau de commerce estime que la charge imposée aux petites et moyennes entreprises sera considérable.

Selon son président Marc Leduc, la communauté d'affaires de Montréal est déçue par la complexité de la TPS, de l'impact inflationniste qu'elle aura, de l'absence de concertation avec les provinces et du manque d'analyses concluantes sur la façon dont un revenu accru généré par la taxe aidera à réduire le déficit fédéral.

« Sans une action réelle et une concertation pour réduire le déficit et trouver d'autres sources de revenus, a précisé M. Leduc, c'est l'avenir même de notre économie concurrentielle qui est en péril. Le gouvernement n'a pas encore fait preuve de leadership à cet égard et nous le déplorons grandement. »

EN UN CLIN D'OEIL

Distinction au graphisme québécois

QUÉBEC — Le studio de design graphique de Québec Parallèle Design a remporté la 2e place au concours The Golden Quill Awards 1988, qui vise à déterminer les meilleurs articles de correspondance en Amérique du Nord. Ce prix lui a été remis pour la conception et la réalisation de cartes d'affaires, entêtes de lettres et enveloppes.

Radiomutuel emprunte \$4 millions

MONTREAL — Radiomutuel a conclu auprès de divers investisseurs étrangers représentés par Lévesque, Beaubien Inc. un emprunt de \$4 millions, échéant le 9 octobre 1992. Cet emprunt, constaté par l'émission de billets d'une valeur unitaire de \$250,000 est garanti par lettres de crédit bancaire.

L'industrie suédoise se restructure

STOCKHOLM — Un mariage Volvo-Renault qui semble se préciser, une alliance Saab-Ford qui fait l'objet d'intenses discussions, l'industrie automobile suédoise est en pleine restructuration et se cherche des partenaires à l'étranger pour développer sa production, dans le cas de Volvo, ou faire face à ses mauvais résultats, dans celui de Saab.

Fermont est une bonne alternative

SEPT-ÎLES — Le graphite de Fermont représente pour les grands utilisateurs industriels une alternative de premier plan. C'est ce qu'a affirmé le président de Mazarin, M. Régis Labeaume, devant la Chambre de commerce. Sa mine produira 23,000 tonnes de graphite concentré à 95 % en 1992. Mazarin prévoit d'ores et déjà vendre 10,000 tonnes de graphite aux États-Unis, 10,000 en Europe et 3,000 au Japon. M. Labeaume dit entretenir des

conversations avec des partenaires éventuels, une institution bancaire et des utilisateurs.

Protection contre les actes de piratage

GENEVE — Le GATT a adopté un mécanisme souple qui devrait permettre de concilier les intérêts de ses membres en cas d'actes attentatoires au commerce. La nécessité d'une procédure d'urgence est apparue à la suite de la décision prise en début d'année par les États-Unis de suspendre les importations de fruits chiliens, après la découverte de grains de raisin contaminés au cyanure.

Baignoires à bulles de Jacuzzi

VENISE — La filiale italienne du groupe californien Jacuzzi vient d'être rebaptisée Jacuzzi Europe avec pour objectif affiché d'inonder l'Europe de ses célèbres baignoires à bulles en commençant par l'Italie, le marché le plus prometteur, selon le président du groupe Roy Jacuzzi, qui affirme contrôler 45 % du marché italien des baignoires et exporte 40 % de son chiffre d'affaires, estimé à \$35 millions avec une marge bénéficiaire de l'ordre de 10 % par an.

Hausse de 2 % pour Motorola

SCHAUMBURG — Motorola a annoncé une hausse limitée à 2 % de son bénéfice net consolidé au troisième trimestre 1989 malgré une progression de 20 % de son chiffre d'affaires trimestriel. Le bénéfice net a atteint \$89 millions (69 cents par action) contre 87 millions (67 cents) lors du troisième trimestre 1988. Le chiffre d'affaires trimestriel s'est élevé à \$2,4 milliards contre \$2 milliards précédemment.

Telerate oppose un refus à Dow Jones

WASHINGTON — Telerate Inc., le fournisseur d'informations financières et boursières, a rejeté l'offre de rachat formulée par Dow Jones, éditeur du Wall Street Journal, pour les 33 % que ce dernier ne possédait pas encore dans la compagnie. Le prix de \$18 l'action fixé pour ce rachat est insuffisant, a estimé un comité d'administrateurs de la firme, qui a pressé Dow Jones d'ouvrir des négociations et appelé les actionnaires à rejeter l'offre. Dow Jones a déclaré qu'il maintenait son offre.

Suite en page B-5

Société d'énergie de la Baie James

PROJETS LG 1, LA 1 ET BRISAY
APPEL D'OFFRES N° 1A2-691-1-01
CONTRAT DE SERVICE POUR LA FOURNITURE DU CIMENT
PORTLAND TYPE 20M A LG 1, LA 1 ET BRISAY
POUR LES ANNÉES 1990, 1991 ET 1992

Date et heure limites de réception des soumissions: Le jeudi, 2 novembre 1989 à 15h30
Garantie de soumission: NIL Prix du document: 100,00\$

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h à 16h30 à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
SERVICE APPROVISIONNEMENT ET SERVICES
19e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Le soumissionnaire qui a des installations permanentes de production de ciment situées au Québec est considéré comme ayant une place d'affaires au Québec.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement et Services

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES 89-0697
FOURNITURE DE TROIS (3) GROUPES ÉLECTROGÈNES DE 800 KW
SUR REMORQUE POUR LE CHANTIER BRISAY

Date et heure limites de réception des soumissions: Le 26 octobre 1989 à 15h30
Garantie de soumission: 100 000\$ Prix des documents: 25\$

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9h à 12h et de 13h à 16h30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Approvisionnement et Services
19e étage, bureau 1904
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'Énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'Énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, composez le 289-5938.

Marc Chabot
Chef de service Approvisionnement et Services

TEL QU'ANNONCE À LA TÉLÉ

AVIS PUBLIC

TEL QU'ANNONCE À LA TÉLÉ

AMEUBLEMENTS ET MATELAS - OUVERT AU GRAND PUBLIC



358\$

DU NEUF

ÉCONOMISEZ QUELQUES CENTAINES DE DOLLARS



388\$

UN SEUL BAS PRIX

MISE DE CÔTÉ GRATUITE

AUSSI DISPONIBLES ÉLÉMENTS MODULAIRES

TOUT NEUF



388\$

Plusieurs ensembles de salon 3 pièces, éléments modulaires, dans des styles modernes et traditionnels. À partir de **268\$**

498\$

AMEUBLEMENT 4 PIÈCES

DANISH PECAN: ameublement de chambre à coucher 4 pièces. D'allure sobre, au fini "Danish Pecan", il comprend un grand meuble de rangement avec miroir. Tête de lit et base (grandeur double ou grand) plus votre option favorite, commode 4 tiroirs ou tables de nuit en extra.

MARKÉ RENOMMÉE POUR LES AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE

AMEUBLEMENT 4 PIÈCES

498\$

DE COULEUR NOIRE GARNI DE LAITON D'inspiration Déco, cet ameublement moderne finement travaillé s'inspire en style et confort. D'allure contemporaine, pratique et laquée noir, vous amèrerez tout l'espace de rangement offert, la tête de lit et la base (grandeur double ou grand), le miroir et la commode double en plus de votre option favorite, meuble de rangement 4 tiroirs ou tables de nuit en extra. Pour une finition de qualité.

POUR UN BON MAINTIEN

NON VENDUS SEPARÉMENT

Maintien Plus Ferme	Imperial Extra Ferme
Garantie limitée de 5 ans	Garantie limitée de 10 ans
Jumeau: 38\$ ch. pc	Jumeau: 78\$ ch. pc
Double: 58\$ ch. pc	Double: 98\$ ch. pc
Grand: 78\$ ch. pc	Grand: 128\$ ch. pc
Tres Grand: 98\$ ch. pc	Tres Grand: 148\$ ch. pc

2381, rue Watt Sainte-Foy

SOCIÉTÉ D'ENTREPOSAGE NATIONWIDE

NATIONWIDE WAREHOUSE & STORAGE OF QUEBEC INC.

650-2603

ACHATS: COMPTANT, CHEQUE, MC VISA

Heures d'ouverture:
Lun.-mar. 10h à 18h
Jeu.-ven. 10h à 21h
Sam.: 10h à 18h

Ultramar Canada



Jacques Geoffron

M. Guy Archambault, vice-président principal, Ventes et Service, Ultramar Canada Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Jacques Geoffron au poste de directeur principal, Promotions, Ultramar Canada.

À ce titre, M. Geoffron sera responsable de la stratégie, de la recherche, de l'administration, de la planification et du rendement des différents programmes de promotion pour l'ensemble du réseau Ultramar au Canada.

Avec près de 1 400 stations-service dans l'est du Canada, Ultramar entend demeurer un chef de file dans les domaines du service à la clientèle et de la qualité des produits.

FLEUR DE LOTUS

CUISINE VIETNAMIENNE, CAMBODGIENNE ET THAÏLAÏSAÏE

Tout simplement unique en son genre!

Pour vos parties de bureau et des fêtes...

Une cuisine soignée, naturelle et raffinée avec nos 2 tables d'hôte.

6.75\$ le midi **15.95\$** le soir

AUSSI, SERVICE DE TRAITEUR

Apportez votre vin

50, côte de la Fabrique

692-4286

Ouvert 7 jours

RE/MAX Les professionnels associés de l'immobilier

Fortin, Delage Inc. Courtier 653-6620



Jean-Pierre Masson

654-9460

Les associés de RE/MAX Fortin, Delage Inc. sont heureux de souhaiter la bienvenue à M. Jean-Pierre Masson, bien connu dans le domaine de l'immobilier.

Nous vous invitons à profiter de sa vaste expérience pour toute transaction immobilière en communiquant avec lui aux numéros 653-6620 et 654-9460.

Devenir son propre patron à l'invitation de la Chambre de commerce de Charlesbourg

En collaboration avec la Chambre de commerce de Charlesbourg, la caisse populaire de Charlesbourg vient de lancer le programme « Sois ton propre patron », un programme de financement à taux préférentiel et d'encadrement corporatif aux jeunes de 18 à 35 ans désireux de bâtir ou d'acquies leur propre entreprise.

par PIERRE MARTEL
LE SOLEIL

Présenté comme une politique d'implication sociale, le programme s'adresse aux jeunes de la région de Québec. « C'est certain qu'on veut aider le plus grand nombre possible de jeunes entre-

preneurs de Charlesbourg. Mais, le programme est ouvert à toute la région », affirme M. Jean-François Gosselin, parrain du projet et membre du conseil d'administration de la caisse.

La première caractéristique de « Sois ton patron » est qu'il s'agit d'un programme de prêts et non de subventions. La caisse populaire consentira des prêts à taux pré-

férentiel (le taux que les institutions financières consentent à leurs meilleurs clients) jusqu'à concurrence de \$25,000 par projet. En outre, tant et aussi longtemps que le jeune chef d'entreprise est dans le programme « Sois ton propre patron » la caisse ne lui impose pas de frais de service sur son compte.

« En fait, le jeune entrepreneur sera traité aux mêmes conditions que des grandes entreprises comme Provigo et Cascades », explique M. Gosselin. Au cours de l'exercice financier qui prendra fin le 28 février 1990, la caisse populaire de Charlesbourg pourra consentir des prêts jusqu'à un total de \$200,000.

Dans une seconde étape, le candidat agréé sera bien encadré. Il sera jumelé à un parrain d'expérience, une femme ou un homme d'affaires. En plus de l'assister par des conseils, le parrain favorisera

l'intégration du jeune chef d'entreprise à la communauté des affaires. C'est la Chambre de commerce de Charlesbourg qui aura la responsabilité du système de parrainage.

Les promoteurs de « Sois ton propre patron » signalent également trois autres caractéristiques du projet: programme conjoint d'une caisse populaire et d'une chambre de commerce; un programme émanant exclusivement du milieu sans participation des corps publics; et, simplicité du programme (on veut donner une réponse à une demande dans un délai d'une semaine).

C'est à la suite d'un sondage mené auprès de 500 de ses 17,700 sociétaires que la caisse populaire a concocté son nouveau projet. Quelque 72 % des répondants ont alors suggéré à l'institution de prendre des initiatives visant la création d'emplois pour les jeunes.

FINANCES PERSONNELLES

Huit moyens d'augmenter son revenu

La Loi de l'impôt comporte certaines règles, appelées règles d'attribution, qui visent à empêcher le contribuable de fractionner son revenu entre les membres de sa famille afin de réduire l'impôt total à payer. Suite à la réforme fiscale, des règles supplémentaires ont été introduites visant à empêcher la répartition du revenu à des enfants majeurs, à des parents et à toute autre personne ayant un lien de dépendance avec le contribuable.

En dépit des commentaires ci-dessus, il existe encore des façons de fractionner le revenu.

Voici les principales façons accompagnées de quelques commentaires :

1. Le prêt ou transfert d'un bien au conjoint ou à d'autres membres de la famille pour que ceux-ci en tirent du revenu d'entreprises. Par exemple, un père prête de l'argent à son fils pour que celui-ci puisse ouvrir son entreprise. Le revenu généré par l'entreprise sera imposable dans les mains du fils. Toutefois, une modification a été proposée à la Loi de l'impôt afin que le revenu tiré de certaines sociétés en commandite (ou de sociétés auxquelles l'investisseur ne participe pas activement) soit réputé être du revenu de biens, lequel serait imposable dans les mains de l'auteur du prêt ou du transfert.
2. Le prêt ou transfert d'un bien à ses enfants afin que ceux-ci en tirent un gain en capital. Par exemple, une mère prête de l'argent à sa fille pour que celle-ci puisse acheter des actions à la bourse. Lorsque sa fille vendra les actions dans l'avenir, le gain (ou la perte) en capital généré sera imposable dans les mains de sa fille et non dans les mains de la mère. Cependant, si durant cette période, sa fille a reçu des dividendes sur ces mêmes actions, c'est la mère qui devra s'imposer sur ces montants.
3. La vente ou le don de biens à des enfants majeurs afin que ceux-ci en tirent du revenu de biens (intérêts, dividendes ou revenus de location). Cette technique de fractionnement pourra être utilisée en autant qu'il ne s'agit pas d'un prêt ne portant aucun ou peu d'intérêt dont le motif est de réduire ou d'éviter l'impôt sur le revenu tiré de biens.
4. Les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite en faveur du conjoint sont un excellent moyen de fractionnement des revenus lors de la retraite. En effet, les règles d'attribution ne s'appliquent pas aux paiements effectués par un contribuable à un REER dont le conjoint du contribuable est le rentier et dans la mesure où cette prime est déductible dans le calcul du revenu du contribuable pour une année d'imposition.
5. Un contribuable peut aussi verser des cotisations dans un régime enregistré d'épargne-études au nom de son enfant. Bien que ces cotisations ne soient pas déductibles, le revenu de placements accumulés dans ce régime ne sera pas imposable immédiatement et lorsque l'enfant retirera les fonds afin de financer ses études post-secondaires, aucun revenu ne sera attribué aux parents.
6. Les allocations familiales peuvent servir à l'achat de placements pour le compte de l'enfant mineur ou encore être déposées dans un compte bancaire à son nom. Le revenu provenant de ces placements sera imposé entre les mains de l'enfant même s'il est âgé de moins de 18 ans.
7. Un contribuable qui exploite une entreprise ou qui est actionnaire d'une société peut payer un salaire à son conjoint ou à ses enfants en âge de travailler. Ces salaires ainsi que les revenus futurs générés à même cette rémunération ne seront pas attribués au contribuable si les salaires sont raisonnables, compte tenu des services rendus et des responsabilités assumées.
8. Le paiement par le conjoint ayant le plus haut revenu des dépenses familiales et du solde d'impôt à payer de son conjoint, le cas échéant, permettra au conjoint ayant le revenu le moins élevé de conserver ses liquidités et de pouvoir les investir afin d'en tirer un revenu de placements.

Aux exemples mentionnés précédemment, les règles d'attribution ne s'appliqueront pas.

Toutefois, dans certains cas, le contribuable pourrait être assujéti à la nouvelle règle générale anti-évitement, laquelle vise à annuler la plupart des opérations effectuées après le 13 septembre 1988 et dont l'objet est de créer directement ou indirectement, un abus dans l'application des dispositions de la Loi de l'impôt.

Prudence oblige!

par JEAN LAVIGUEUR
collaboration spéciale

Jean Lavigueur est bachelier en administration, comptable agréé et membre du service de la fiscalité chez Laliberté Lanctôt/Coopers & Lybrand à Québec.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est donné par les présentes que les dividendes sur les actions en circulation ci-dessous de cette Banque ont été déclarés, payables pour le trimestre en cours à la Banque et à ses succursales à compter du 24 novembre 1989 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 24 octobre 1989 comme suit :

1. Dividende n° 35 de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1.88;
2. Dividende n° 26 de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1.45;
3. Dividende n° 22 de \$2.2501 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 22 de \$1.7782 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 409 de \$0.55 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des catégories susmentionnées, sauf celles indiquées à l'alinéa 4 ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires de la Banque plutôt qu'en espèces, conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

AVIS est également donné par les présentes que les dividendes n° 43, 44 et 45 sur les actions privilégiées de premier rang, série E, au taux flottant ajusté au cours, en circulation de cette Banque, ont été déclarés pour les mois de novembre et décembre 1989, et janvier 1990 et qu'ils seront payables les 12 décembre 1989, 12 janvier et 12 février 1990 respectivement aux actionnaires inscrits à la clôture des registres les 30 novembre et 29 décembre 1989 et 31 janvier 1990 respectivement, en conformité des dispositions sur les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Par ordre du conseil d'administration

La vice-présidente et secrétaire,

Jane E. Lawson

Montréal, le 3 octobre 1989

GEXCO

MC
MICRO CONTACT

PREMIÈRE PAGE

QUÉBEC, PEPS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, DU 31 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE

Aux dirigeants d'entreprises et à leurs employés, "L'INDUSTRIE ET LES PÂTES ET PAPIERS s'exposent du 31 octobre au 2 novembre au PEPS de l'Université Laval à Québec."

Nous vous invitons à participer au premier Salon de l'Industrie et des Pâtes et Papiers. Né de l'initiative de l'Association des Fournisseurs industriels du Québec, ce salon prendra la forme d'une "EXPO-CONFÉRENCE" et GEXCO (Conseillers en Gestion d'Expositions et d'Expositions de C'ongrés) agira à titre de promoteur.

Le but de ce SALON est de présenter une vitrine sur les biens et services disponibles aux industriels québécois et de permettre à ces derniers d'assister à des présentations techniques de groupe ou individuelles dans des salles adjacentes au hall d'exposition.



Ce salon est une "exposition professionnelle" réservée aux dirigeants d'entreprises et à leurs employés ainsi qu'aux gens qui oeuvrent dans le secteur industriel. L'entrée au SALON sera gratuite pour

tous et des cartes d'inscription sont disponibles chez tous les exposants et à l'entrée du SALON. Votre carte d'inscription vous donnera la chance de gagner un prix de participation soit un ordinateur d'une valeur de près de \$3000 offert en collaboration avec MICRO CONTACT.

ENTRÉE GRATUITE
TIRAGE D'UN PRIX D'UNE VALEUR DE 5000\$

SALON DE L'INDUSTRIE ET DES PÂTES ET PAPIERS PEPS, UNIVERSITÉ LAVAL

Conseillers en Gestion d'Expositions et C'ongrés
333, Grande-Allée Est, Québec, G1R 2H8, Tél.: 418-647-2640, Fax: 418-647-1254

Hôtel Maritime



UNE ALTERNATIVE DE STYLE EUROPEEN A DES PRIX ABORDABLES
FACILITÉ DE CONGRÈS DE 10 À 250 PERSONNES

LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX

72\$ Tarif corporatif occupation simple ou double

MEMBRE DE LA CHAÎNE HÔTELIÈRE SANS FRAIS AU QUÉBEC. 1-800-361-6182



1155, rue Guy, Montréal, Québec H3H 2K5
Téléphone: (514) 932-1411
Sans frais: 1-800-363-8255
Fax: (514) 932-0448

Avis de nomination



M. GÉRARD TURCOTTE

M. Murray Couture, président du Conseil d'administration de Sanimal Industries Inc., est heureux d'annoncer la nomination de M. Gérard Turcotte à titre d'administrateur de la compagnie.

Monsieur Turcotte fut le fondateur de Turcotte-Turmel en 1965 et il en fut le président jusqu'en 1974. Il fut également directeur des viandes de la Coopérative Fédérée du Québec pendant plus de 10 ans. Il jouit d'une vaste expérience dans le domaine agro-alimentaire.

Sanimal Industries Inc. est la plus grande entreprise de recyclage animal au Québec et la seule qui soit la propriété d'intérêts québécois. Elle assure l'exploitation d'usines-fonderies à Charny, Rivière-des-Prairies et Mirabel et compte plus de 300 employés.

3 FAÇONS DE PARTICIPER POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER 30 000 \$

SUR 10 ANS

1

Un dépôt garanti*

2

Une hypothèque résidentielle*

3

Un prêt personnel†

En contractant l'une ou l'autre de ces trois transactions, vous pourriez gagner le grand prix de 30 000 \$ sur 10 ans sous forme de rente mensuelle.

PLUS

Taux d'intérêt bonis de 1/8% • 1/4% • 1/2% OU 1%

Vous pourriez obtenir jusqu'à 4 995\$ de plus en intérêts accumulés sur un dépôt garanti, réaliser des économies d'intérêts allant jusqu'à 8 765\$ sur une hypothèque résidentielle ou 1 575\$ sur un prêt personnel. (Voir modalités de calcul des gains.)*

Entrez dès aujourd'hui dans l'une de nos succursales pour tous les détails et participez au concours.

* Minimum 1 000\$ sur 1 an. Maximum 99 999\$ de 1 à 5 ans — † Maximum 200 000\$ de 1 à 5 ans
*Maximum 50 000\$ excluant les marges de crédit personnel.

† Méthode de calcul des gains

99 999\$ sur un dépôt garanti si investi sur 5 ans, avec un intérêt boni de 1%. 200 000\$ sur une hypothèque résidentielle si amortie sur 25 ans avec un terme de 5 ans et un taux d'intérêt de 11% réduit à 10%. 50 000\$ sur un prêt personnel payable sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 15.5% réduit à 14.5%. Selon le nombre de billets en circulation, vos chances de gagner un des taux d'intérêt bonis est de l'ordre de: 1/37 pour 1/8%, 1/69 pour 1/4%, 1/178 pour 1/2%, 1/535 pour 1%.

LE CONCOURS PREND FIN LE 18 NOVEMBRE 1989

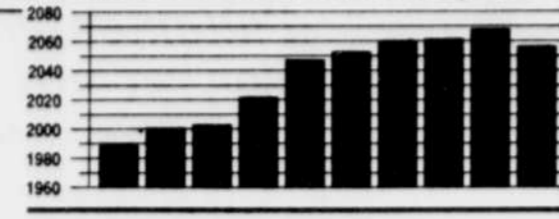
Place de la Cité
Sainte-Foy 652-7000
1354, rue Maguire
Sillery 681-8282

TRUST GÉNÉRAL

Place Fleur de Lys
Québec 522-4618
Les Galeries Chagnon
Lévis 833-4450

LE MARCHÉ BOURSIER

MONTREAL Tendances des 10 derniers jours



Indice des valeurs industrielles : 2,055.49, en baisse de 14.19. Volume des transactions : 6.6 millions d'actions. Titres en hausse : 118. Titres en baisse : 218. Titres inchangés : 189.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

TORONTO Tendances des 10 derniers jours



Indice des valeurs industrielles : 4,008.40, en baisse de 16.87. Volume des transactions : 25.5 millions d'actions. Titres en hausse : 259. Titres en baisse : 395. Titres inchangés : 394.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

LES TITRES AU COMPTOIR

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

LES OBLIGATIONS

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

LES METAUX

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

LES TITRES AU COMPTOIR

Table listing various stock market indicators and company names with their respective values and changes. Includes sections for 'A et B', 'C', 'D et G', and 'H et L'.

NEW YORK Tendances des 10 derniers jours



Indice des valeurs industrielles : 2,773.36, en baisse de 11.97. Volume des transactions : 165 millions d'actions. Titres en hausse : 453. Titres en baisse : 1,018. Titres inchangés : 498.

Table of stock market data including indices like A et B, and various stock prices with their percentage changes.

LES FONDIS MUTUELS

Table listing various mutual funds (FIFPC, AIC, etc.) and their performance metrics.

LES OPTIONS TRANSGIÉES

Table of TransCanada options with columns for stock price, option price, and other financial details.

LES OPTIONS TRANSGIÉES

Table of TransCanada options (continued) with columns for stock price, option price, and other financial details.

LES OPTIONS TRANSGIÉES

Table of TransCanada options (continued) with columns for stock price, option price, and other financial details.

LES OPTIONS TRANSGIÉES

Table of TransCanada options (continued) with columns for stock price, option price, and other financial details.

LE DOLLAR

(AFP et PC) — Le dollar restait très ferme, hier en fin d'après-midi à New York, où il se situait nettement au-dessus de ses niveaux de la veille et ce en dépit d'interventions répétées et coordonnées des banques centrales...

LA BOURSE AMÉRICAINE

Table of American stock market data including indices and various stock prices.

EN UN CLIN D'OEIL

Résultats de la Royale-Vie du Canada. La Royale-Vie du Canada a récolté \$147.3 millions de nouvelles primes au cours de la période de neuf mois qui a pris fin le 30 septembre 1989...

L'ARGENT

TORONTO (PC) — Handy et Harman cotait l'argent métal, hier, à \$5.977 l'once et \$192.17 le kg, comparativement à \$5.965 et \$191.49 respectivement...

LES DIVIDENDES

Table of dividend payments for various companies, including dates and amounts.

LES CÉRÉALES

Table of grain prices for various types of wheat, corn, and other cereals.

LES MONNAIES

Table of exchange rates for various international currencies like the Euro, Japanese Yen, etc.

LES BÉNÉFICES

AGF Management Ltd. neuf mois clos le 31 août 1989, \$2,677,275 ou 34 cents par action; 1988, \$4,824,255 ou 61 cents par action.

LES BÉNÉFICES

Le seoy a fluctué dans un écart de moins de 0.25 cent à plus près de trois cents, livraison novembre à \$5.52 le boisseau.

Entente pour une réduction de la production de sirop d'érable

Les 3,000 sociétaires de la Coopérative des producteurs de sucre d'érable du Québec sont prêts à réduire de près de 60 % leur production de sirop au cours des deux prochaines années si les acériculteurs faisant partie de l'Union des producteurs agricoles et les membres de la Banque du sirop d'érable acceptent d'en faire autant.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

C'est le sens d'une résolution que 200 délégués ont adoptée, hier, lors de la 64e assemblée annuelle

de l'organisme.

Dans les faits, les acériculteurs n'ont guère le choix de continger leur production. Pour les aider, le gouvernement québécois est prêt à leur donner jusqu'à \$5.3

millions au cours des deux prochaines années pour couvrir les frais d'intérêt sur les inventaires à la condition que tous les producteurs dans l'industrie adhèrent à un plan conjoint destiné justement à un contrôle sévère de la récolte et des prix. En cas de mésentente entre les trois groupes, l'aide gouvernementale deviendra un prêt que les bénéficiaires devront rembourser avec intérêt.

L'affaire est loin d'être dans le sac! C'est un secret de polichinelle que l'UPA n'est guère favorable à l'imposition de quotas de production dans cette industrie. Le président de la coop, M. André Paul Laroche, a rappelé que son organisme avait proposé un plan conjoint en 1981 et que l'UPA avait fait avorter le projet. Cependant, M. Laroche a tenu à préciser que les négociations en cours avec l'UPA se déroulent bien.

« Cette fois, on n'a guère le choix. Le gouvernement fait une offre en tenant un couteau sous la gorge et un fusil sur la tempe des acériculteurs mais c'est peut-être le meilleur moyen pour sauver l'industrie de la faillite », a dit M. Laroche.

La coop de Plessisville contigenterait la production de ses membres en limitant à 12,000 le nombre de barils mis à leur disposition. Le partage serait proportionnel aux livraisons effectuées au cours des trois dernières années. De cette manière, la production de sirop n'excéderait pas cinq millions de livres en comparaison de 11 millions de livres en 1988 et de 9.5 millions en 1987.

Il y a 8,500 producteurs de sirop d'érable au Québec. De ce

nombre, 3,000 sont membres de la coop.

Cette année, la coop a accepté les 11 millions de livres de sirop que lui ont livrées les sociétaires. C'est beaucoup plus que les six millions de livres que requiert sa production annuelle. L'usine n'aurait pas besoin de la prochaine récolte pour poursuivre ses activités.

L'entreposage des stocks coûte cher. Ces inventaires ont contribué au lourd déficit d'exploitation de \$1.6 million enregistré pour l'exercice achevé le 31 août dernier, en comparaison d'un surplus de \$432,811 pour l'année précédente.

Hier, les délégués ont autorisé un emprunt de \$4 millions qui permettra à la coop d'ajouter 20 % aux 50 % que les sociétaires ont déjà reçus en guise de paiement pour leurs expéditions à l'usine. Le reste, 30 %, leur sera payé quand le produit sera vendu.

Pour certaines catégories de sirop (extra clair, clair, médium, ambré), 10 % des sommes dues aux sociétaires seront échangées pour des parts privilégiées. Cette mesure permettra d'améliorer l'équité des membres qui s'élève faiblement à 15 % de l'actif alors que cette capitalisation devrait être de 40 %.

Les prix payés cette année sont beaucoup plus bas. Par exemple, il est de \$1.60 la livre pour du sirop clair alors qu'il était de \$2.75 l'an dernier.

En 1988-89, le volume des ventes de la coop s'est chiffré à \$17.3 millions, en baisse de \$500,000 sur l'année précédente.

Des solutions SEensationnelles

MACINTOSH SE 20 Mo
2995 \$
AVEC DES OPTIONS SUPER...

- Disque dur 40 Mo = 250\$
- 2,5 Mo de RAM = 300\$
- Disque dur 40 Mo + 2,5 Mo de RAM = 500\$

UNE PROMOTION EXCEPTIONNELLE
QUANTITÉ LIMITÉE
Cette offre est valide jusqu'à l'épuisement des stocks

Toutes les solutions avec logiciels comprennent:
 Un ordinateur Macintosh SE
 Un disque rigide de 20 Mo
 Un lecteur interne de 800 K
 Une mémoire vive de 1 Mo
 Un clavier bilingue
 Le logiciel HyperCard

Concessionnaire autorisé
 Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.
 Macintosh est une marque de commerce d'Apple Computer Inc.

MAINTENANT DISPONIBLE
 Un avantageux plan de location-achat
 Une collaboration avec Location Desjardins

La Solution Logique...!

MICRO LOGIC

2786, chemin Sainte-Foy
 Sainte-Foy, Qc
 Tél.: (418) 658-6624

440, 118ième rue
 Saint-Georges Est, Qc
 Tél.: (418) 228-0005

Pour plus d'informations, contactez un représentant.

loto-québec		Résultats				
Banco		Tirage du 89/10/11				
		1	3	4	6	12
		13	15	16	19	32
		34	39	40	44	45
PROCHAIN TIRAGE: 89/10/13		51	52	54	61	69
Catégorie (mise de 1\$)	Lot	Catégorie (mise de 1\$)	Lot	Catégorie (mise de 1\$)	Lot	
10/10	200 000 \$	8/8	25 000 \$	6/6	1 000 \$	
9/10	5 000 \$	7/8	200 \$	5/6	25 \$	
8/10	200 \$	6/8	10 \$	5/5	250 \$	
7/10	25 \$	7/7	5 000 \$	4/5	5 \$	
6/10	5 \$	6/7	50 \$	4/4	100 \$	
9/9	50 000 \$	5/7	5 \$	3/3	25 \$	
8/9	1 000 \$			2/2	7 \$	
7/9	100 \$					
6/9	5 \$					

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

C'EST AU QUÉBEC QUE ÇA SE GAGNE!

10000000

APPROX.

CETTE SEMAINE

S·E·L·E·C·T·



1\$

Première institution primaire publique à vocation scientifique au Québec

Une école de Ste-Foy perpétuera le nom de Fernand Séguin

La première école primaire publique à vocation scientifique au Québec a vu le jour, hier, à Sainte-Foy. Il s'agit de l'école Fernand Séguin, du nom du célèbre vulgarisateur et promoteur de la culture scientifique au Québec, décédé en juin 1988.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Mme Fernande Séguin était présente à l'inauguration de l'école de la rue Biencourt, qui accueille plus de 200 élèves de la maternelle à la sixième année du primaire, venant de tout le territoire de la Commission scolaire des Découvreurs.

Mme Séguin s'est dit très émue de l'initiative de la commission scolaire et a ajouté que son mari aurait lui aussi été très fier de ce projet éducatif.

Les élèves, pour leur part, ont témoigné leur appréciation en interprétant un magnifique poème intitulé « Le chemin des écoliers », dont les paroles et la musique sont l'oeuvre d'un professeur de l'école, M. François Choquette.

Soulignant que cette école était une première au Québec, la présidente de la commission scolaire, Mme Lise C-Lemieux, a expliqué que ce choix venait du souci de donner plus d'importance à l'enseignement des sciences au primaire.

Selon elle, cette école est appelée à devenir un lieu de référence pour les autres écoles de la commission scolaire quant à la maîtrise par les élèves de la démarche scientifique.

Ainsi, cette école entend favoriser les sorties éducatives et promouvoir en classe, sous forme de laboratoire, l'exploitation des richesses observées. Elle veut aussi orienter son action vers une conscientisation plus poussée des élèves pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, un protocole d'en-

tente a été conclu entre la faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval et la commission scolaire afin de permettre aux professeurs de l'école de bénéficier du soutien d'un professeur en didactique des sciences. Enfin l'école pourra aussi

compter sur le personnel et le centre de documentation du Conseil des loisirs scientifiques, qui loge dans des locaux de l'école.



commission scolaire
beauport
AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1988-1989

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à une réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Beauport qui se tiendra LE LUNDI 30 OCTOBRE 1989 à 20h30 au 643, av. Du Cenacle, salle 107, seront approuvés les états financiers 1988-1989 de la Commission scolaire Beauport.

Donné à Beauport, ce 12 octobre 1989

ROBERT APRIL
Secrétaire général



MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES
510, Delage, Lac-Saint-Charles G0A 2H0 Tél.: 849-2811

APPEL D'OFFRES

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-CHARLES

La Corporation municipale de Lac-Saint-Charles, comté de Chauveau, demande des soumissions publiques pour l'enlèvement des ordures ménagères pour les années 1990, 1991 et 1992.

Les soumissionnaires intéressés peuvent se procurer le cahier des charges au bureau de la Municipalité, 510, rue Delage, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50 \$) non remboursable, à partir de 8h30 le 12 octobre 1989.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié fait à l'ordre de la municipalité de Lac-Saint-Charles, au montant de dix mille dollars (10 000 \$).

Les soumissions cachetées portant la mention "Soumission enlèvement des ordures ménagères" seront reçues jusqu'au 27 octobre 1989 à 10 heures. Toutes les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour, au bureau de la Municipalité, à 10h05.

La municipalité de Lac-Saint-Charles ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Lac-Saint-Charles, ce sixième jour du mois d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

La secrétaire-trésorière adjointe
Elise Rhéaume



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

Travaux dans la ville de Joliette
Comté de Joliette
Appel d'offres no: 214-2-01-41-21

Fourniture et pose de conduites d'égouts (150 à 300 mm), construction d'un poste de pompage préfabriqué, réfection de voirie et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SOAE, Service gestion des contrats, Place du Canada, 1010, de la Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal (Québec), H3B 2N2
Tél.: (514) 397-0416.

PRIX: 50,00 \$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Joliette; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de Lanaudière, Société à Montréal.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Joliette: a/s M. Serge Quenneville, greffier, 614, boulevard Manseau, Joliette (Québec), J6E 6J3.
Le: jeudi 26 octobre 1989 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANT: 24 000,00 \$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: Monsieur Carol Lachance - Tél.: (418) 641-0711.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.
Directeur, gestion des contrats

S 12-09-89

Urgence fermée

En raison de travaux d'agrandissement, l'urgence du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) sera fermée à compter de 21 h, le dimanche 15 octobre. Dans un communiqué remis à la presse, la direction du CHUL fait également savoir que les nouvelles unités d'urgence et d'urgence pédiatrique accueilleront leurs premiers bénéficiaires à compter de 8 h, le mercredi 18 octobre suivant.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3270**

OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6
Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

ASSISTANT(E)-DENTAIRE

Temps plein
Jours et soirs

Envoyer curriculum vitae au:
Dépt 6654 - Le Soleil
390, St-Vallier Est
Québec, QC G1K 7J6

MATELAS CONFORT

est à la recherche d'un(e)

COUTURIER(ÈRE)

avec expérience dans le tailleur et les moulins à coudre, pour un travail de 40 heures/semaine.

NOUS OFFRONS À CETTE PERSONNE une à deux semaines de formation.

Pour les personnes intéressées communiquez à:

529-3585
demandez Mario Boivin

LOUBEC CANADA INC. GROSSISTE

recherche

CONSEILLER(ÈRE) VENDEUR(EUSE)

pour travail dans une salle de montre spécialisée en appareils de plomberie de chambre de bains "éviers, robinetteries, baigns tourbillons, Spas et autres".

Expérience dans la vente et connaissance dans la décoration exigée.

Salaires selon la compétence et qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Loubec Canada Inc.
À l'attention de Fernand Poirier
835, boul. Pierre-Bertrand
Ville Vanier, QC
G1M 2E7

COORDINATEUR

L'Unité d'Intervention pour Crises familiales de Restigouche Inc., un organisme qui vise à venir en aide, à une ouverture immédiate pour la position de Coordinateur.

Rendant compte au conseil d'administration, le Coordinateur/candidat devra:

Détenir un Masters ou baccalauréat en Sciences humaines; Avoir de l'expérience dans les domaines de la victimologie; Intervenir en situation de crise, violence familiale et/ou tout autre domaine connexe;

Avoir des connaissances en administration;

Démontrer des habiletés exceptionnelles en relations interpersonnelles et;

Être fonctionnel dans les deux langues officielles.

La rémunération est de 26000 \$ à 32000 \$

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 27 octobre 1989 à:

L'Unité d'Intervention pour Crises Familiales de Restigouche Inc.
C.P. 1810
Dalhousie, N.-B.
E0K 1B0

Tout bien pesé...

choisissez les nouvelles Obligations d'épargne du Canada!

Soyez prêts à faire un placement bien équilibré. À compter du jeudi 19 octobre jusqu'au mercredi 1^{er} novembre inclusivement, procurez-vous des nouvelles Obligations d'épargne du Canada. Veuillez prendre note que le mercredi 1^{er} novembre sera la dernière journée durant laquelle vous pourrez acheter vos obligations à leur valeur nominale.

En outre, pour tout achat d'obligations effectué au cours de cette période, le paiement pourra être daté du 1^{er} novembre, jour où les nouvelles obligations commencent à rapporter de l'intérêt.

Choisissez entre deux types d'obligations

Vous pouvez choisir entre l'obligation à intérêt régulier et l'obligation à intérêt composé. Si, d'une part, vous optez pour l'obligation à intérêt régulier, l'intérêt vous sera envoyé par chèque le 1^{er} novembre de chaque année ou encore, il sera versé directement à votre compte de chèques ou d'épargne.

D'autre part, l'obligation à intérêt composé rapporte de l'intérêt simple durant la première année et, dès le treizième mois, l'intérêt est réinvesti automatiquement et s'accumule jusqu'à l'encaissement ou l'échéance. Elles sont offertes en coupures d'aussi peu que 100 \$ dans le cas des obligations à intérêt composé et de 300 \$ dans celui des obligations à intérêt régulier.

Où les acheter?

Les Obligations d'épargne du Canada sont en vente au comptant dans toutes les institutions financières autorisées: banques, caisses populaires, sociétés de fiducie et maisons de courtage.

EN VENTE DU 19 OCT. au 1^{er} NOV.



Les Obligations d'épargne du Canada: le juste équilibre

Année après année, elles sont à la fois:

- sûres, parce qu'elles sont garanties par le gouvernement du Canada;
- profitables, car elles offrent des taux d'intérêt concurrentiels qui sont rajustés chaque année aux taux du marché;

- encaissables en tout temps, car vous pouvez les encaisser n'importe quand, selon vos besoins.

Le taux d'intérêt sera annoncé à la mi-octobre

Le taux d'intérêt de la nouvelle émission et des émissions en cours, ainsi que la limite d'achat fixée pour cette année, seront annoncés à la mi-octobre dans les médias et dans toutes les institutions financières autorisées. N'hésitez pas à en prendre connaissance!

Achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Cette année encore, des millions de Canadiens choisiront les Obligations d'épargne du Canada. Aussi, évitez la cohue des derniers jours de vente et achetez les vôtres dès le 19 octobre!

Veuillez prendre note que le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.



Les Obligations d'épargne du Canada

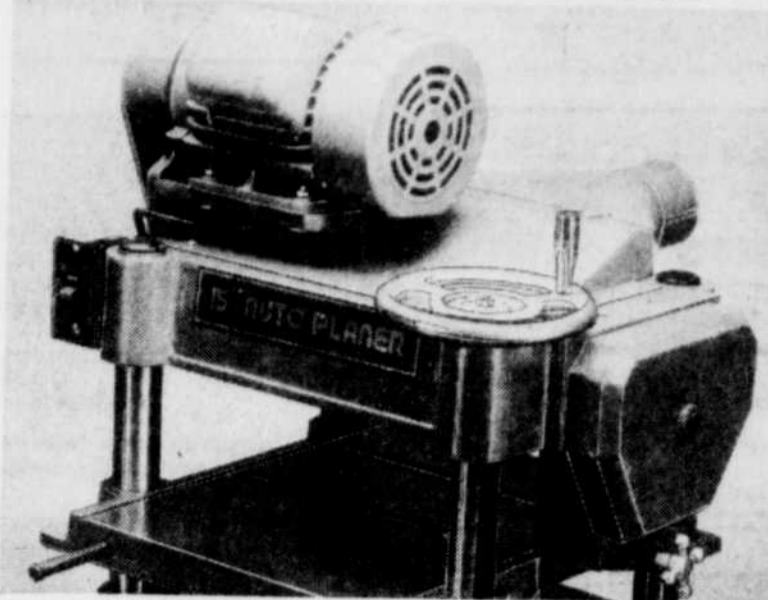
Le juste équilibre

Canada

PAYEZ LE 12 JANVIER 1990* SANS INTÉRÊT

SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN

PLUS DE
100
SPÉCIAUX
EN
MAGASIN

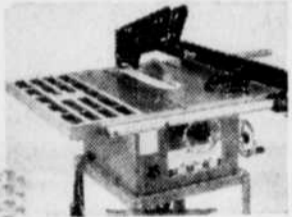


RABOTEUSE (planer)

Qualité industrielle, 15 po de largeur, 8 po d'épaisseur, puissant moteur 3 HP. La très haute qualité à prix avantageux. Base incluse.

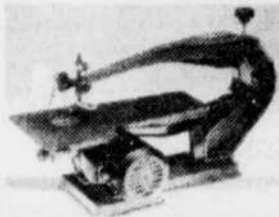
895\$

* Sujet à approbation du service du crédit. Achat minimal 400\$



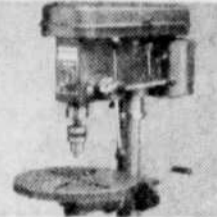
BANC DE SCIE 10"
Table 27" x 40" en table, moteur 1,5 HP 120V

469\$



SCIE À CHANTOURNER 18 po
Découpe jusqu'à 2 po d'épaisseur, moteur fermé inclus, n° 1037

219\$



PERCEUSE À COLONNE
16 vitesses, moteur 1/2 HP, modèle 1006A

239\$



RABOTEUSE
12 x 6 po d'épaisseur, moteur 2 HP indus. # 1017, base en sus

539\$

NORDIQUES

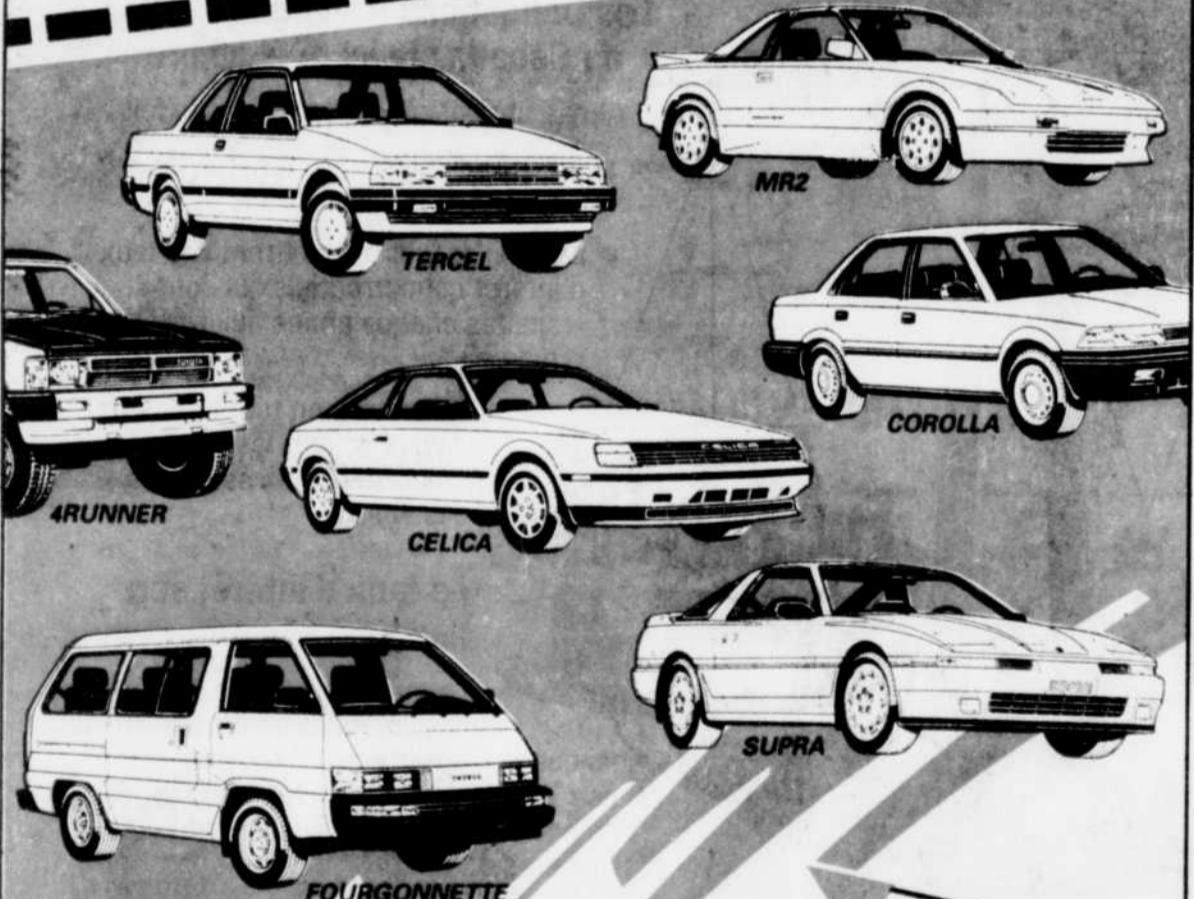
QUÉBEC
613, 1re Avenue G1L 3J6
(face à la 6e Rue)
(418) 525-4811

SAINTE-FOY
969, route de l'Église G1V 3V4
(près de Quatre-Bourgeois)
(418) 657-3832

Prix valides jusqu'au 31 octobre 1989 ou jusqu'à épuisement.

GARANTIE de 2 ans
SERVICE, PIÈCES SUR PLACE

DERNIÈRE CHANCE



Venez faire une affaire au bout' sur toute Toyota 89 en stock :

- Tercel, Corolla, Camry, Celica
- Cressida, Supra, MR2, 4Runner
- Camionnettes et fourgonnettes 4x2 ou 4x4

Les concessionnaires

TOYOTA

de votre région

Le présumé agresseur de trois fillettes demande le retrait des accusations

La cour du Québec déterminera demain si elle maintient les accusations de séquestration et d'agression sexuelle portées contre Michel Létourneau, un Québécois âgé de 48 ans soupçonné d'avoir, il y a environ un mois, enfermé dans son appartement trois fillettes de sept à 10 ans, et de s'être livré sur elles à des attouchements.

L'avocat du prévenu, Me Boutin, a soutenu qu'il s'agissait d'une question de pure crédibilité. Mon client, dit-il, a témoigné trois fois dans le même sens affirmant qu'il n'était pas coupable des accusations portées contre lui. « Il faut que le ministère public prouve hors de tout doute raisonnable que M. Létourneau est coupable ».

Le juge Gilles Lahaie a précisé qu'il sera prêt à rendre sa décision dès demain matin, à 9 h 30, après avoir entendu, hier, les plaidoiries du procureur de la Couronne, Me André Plante, et de l'avocat de l'accusé, Me Réjean Boutin.

L'individu aurait commis ces crimes dans un appartement de la rue Dorchester, à Québec, le 9 septembre dernier. Les trois fillettes qui se rendaient à un dépanneur auraient été abordées par l'individu qui les aurait ensuite forcées à monter dans son appartement. C'est là, qu'elles auraient été séquestrées et agressées sexuellement.

Il a également mentionné que son client est un ex-psychiatrisé. Il a passé plusieurs périodes au centre hospitalier Robert-Giffard. De plus, il prend régulièrement des médicaments.

SOLDE DU FABRICANT MAYTAG

ÉCONOMIES TRIPLES

ÉPARGNES DU FABRICANT!
GARANTIE ADDITIONNELLE SANS FRAIS!
WISK GRATUIT!

LAVEUSES FIABLES MAYTAG

ACHÉTEZ MAINTENANT!
OBTENEZ UNE GARANTIE DE 10 ANS

RABAIS DE 50\$

MODÈLE A211/A506



GARANTIE DE REMBOURSEMENT

Nouveau! OFFRE D'INTRODUCTION

RÉFRIGÉRATEURS FIABLES MAYTAG

ACHÉTEZ MAINTENANT!
NOUS LE GARANTISSONS JUSQU'À L'AN

2000

Si le système de réfrigération scellé fait défaut avant le 1er janvier 2000 — Maytag, à la requête du client, rachètera l'appareil au prix de détail payé par ce dernier.

Cette offre se termine le 31 décembre 1989

SOLDE DU FABRICANT



RABAIS DE 50\$

MODÈLE D313

SÉCHEUSES FIABLES MAYTAG

- La marque préférée No 1.*
- Ont fait leur preuve dans les lavoirs libre-service.

* (D'après des sondages auprès des consommateurs canadiens.)

SOLDE DU FABRICANT



RABAIS DE 50\$

MODÈLE WU203

LAVE-VAISSELLE FIABLES MAYTAG

- Personne ne lave votre vaisselle plus propre.
- Opération silencieuse.
- Aucun autre lave-vaisselle ne contient davantage.

ACHÉTEZ MAINTENANT ÉPARGNEZ



DÉCROCHEZ LES BAS PRIX MAYTAG

LAVEUSES / SÉCHEUSES SUPERPOSÉES FIABLES MAYTAG

- Laveuse et sècheuse de pleine capacité.
- Facile à opérer.



Pascal
Place Laurier
2700, boul. Laurier
659-4816

PLUS QUE 3 JOURS pour profiter de notre encart "SOLDE DE LA RENTRÉE" qui se termine le 14 octobre.

Le Progrès civique promet de s'occuper de la haute-ville

Sans pouvoir avancer de propositions précises, le Progrès civique a l'intention de trouver des solutions à d'épineux problèmes dans la haute-ville de Québec.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Au cours d'un tour d'autobus organisé pour les journalistes dans la haute-ville, hier après-midi, le chef du parti, M. Jean-François Bertrand, a promis d'investir \$550,000 dans ce secteur de la ville, sans compter le montant qu'il entend consacrer pour ren-

Pagé ne veut pas de voie du CN dans Saint-Marc-des-Carières

S'il n'en tient qu'au député-ministre de Portneuf, M. Michel Pagé, le Canadien National ne remettra pas en service son ancienne ligne transcontinentale à Saint-Marc-des-Carières pour desservir l'aluminerie Alumax dans le parc industriel de Deschambault.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

C'est du moins l'assurance qu'a obtenue de ce dernier le maire de Saint-Marc, M. Guy Denis, à l'occasion d'une veillée au corps dans cette municipalité vendredi dernier.

M. Denis, un entrepreneur de pompes funèbres, a ajouté, au cours d'une conversation téléphonique avec LE SOLEIL, que le ministre ferait publiquement part de ce changement de cap dans les prochains jours. C'est-à-dire que le CN opérerait pour un tracé qui ne défigurerait pas la physionomie résidentielle de Saint-Marc, ni ne perturberait la circulation tant dans la municipalité que dans tout l'ouest du comté.

Dans les circonstances, a ajouté le premier magistrat, la municipalité met en veilleuse, pour le moment, le recours à l'expropriation de l'emprise de l'ancienne ligne du « Transcon », une bande de terre d'environ « 2000 pi par 75 pi » qui traverse le territoire de Saint-Marc, une démarche qui aurait entraîné des frais de « \$5,000 à \$10,000 ». D'autant plus que le CN, ayant aussi un pouvoir d'expropriation, la municipalité risquait de se voir servir la même médecine.

Le conseil municipal envisageait cette option, a expliqué M. Denis, au cas où les pourparlers avec le CN auraient trainé en longueur.

Deux appels logés avant-hier et hier par LE SOLEIL au cabinet de M. Pagé pour confirmer cette information sont restés sans réponse.

Cette belle assurance du maire Denis, sur la foi des propos de M. Pagé, n'est cependant pas partagée par le premier intéressé, en l'occurrence le CN.

Joint mardi par LE SOLEIL, le directeur des affaires publiques de l'entreprise ferroviaire pour le Québec, M. Jean-Guy Brodeur, a indiqué, vérification faite, que le CN n'avait aucunement abandonné pour le moment son premier projet. En outre, qu'aucun échange sur la question n'était intervenu dans les jours précédents entre les instances supérieures de la société d'État et le ministre Pagé.

forcer les rues commerçantes.

Il a parlé d'une somme de \$200,000 pour la rénovation de bâtiments situés à l'intérieur de l'arrondissement historique, \$100,000 pour terminer l'aménagement du parc Saint-Sacrement, \$100,000 pour le parc du Musée de Québec, \$50,000 pour le parc Lockwell et \$25,000 pour aménager un parc sur les terrains du monastère des Franciscains.

La liste dont on fait mention les candidats, Mme Suzane Bélanger (district 11), Stéphan Robitaille (12), François Marchand (13), Charles Amyot (14) et Louis-Paul Grenier (15) comprend aussi l'engagement d'améliorer les abords du HLM Bourlamaque au coût de \$25,000 et \$40,000 pour assurer une plus grande sécurité pour les piétons, au coin de la rue Holland, un secteur où on retrouve une forte concentration de personnes âgées.

Il y a aussi des objectifs plus généraux et que M. Bertrand fixe à plus long terme, comme la réglementation de la circulation des autobus touristiques dans le Vieux-Québec, particulièrement dans le secteur de la place d'Armes, la préservation de la vocation résidentielle de la paroisse Saint-Sacrement ou la formation d'un comité pour mieux adapter la

vocation du centre des loisirs Saint-Sacrement aux besoins du quartier.

Cependant, de façon plus lointaine, le parti de M. Bertrand, que dirigeait le maire Jean Pelletier jusqu'à la fin de mai dernier, veut que la rue Saint-Jean devienne une artère commerciale de quartier, et que les côtes Sainte-Geneviève et d'Abraham soient réaménagés pour mieux établir un lien avec la basse-ville et la « gran-

de place ».

Enfin, mission qu'il sait fort complexe, M. Bertrand veut ajuster la politique de stationnement aux besoins des résidents, surtout dans le district 14 (Saints-Martyrs et une partie de Saint-Sacrement), en plus de faire en sorte que le chemin Sainte-Foy devienne un véritable centre de quartier et une artère commerciale plus attrayante dans sa partie située entre les rues Eymard et Holland.



FORÊT VOIR

On améliore la forêt avec vous

L'aménagement des boisés routiers, un pas de plus vers une forêt saine et un environnement de qualité.



Transports Québec



REXFOR



Énergie et Ressources Québec

LAVEUSES HAUTE PRESSION DE HAUTE QUALITÉ




UN PRODUIT IDÉAL POUR LE NETTOYAGE, LE DÉGRAISSAGE ET LA DESINFECTION

- Pour l'eau chaude et l'eau froide
- Usage intensif
- Fabriquées au Québec

pres pompe

Tout indiqué dans les adresses et entreprises suivants: bâtiments, équipements et machinerie de ferme, industrie du transport, industrie alimentaire, lave-auto, entretien de bâtiments, hydro-sablier, construction, etc. Également, réparation de toutes marques. Communiquez avec nous pour connaître nos services et quantité d'autres produits disponibles.



PISF



pres pompe

1844, boul. Hamel, Québec — 681-7301 (FAX: 681-5183)

ANDRÉ LALONDE SPORTS

LE SPÉCIALISTE

DÉS SPORTS DE RAQUETTE



NIKE AIR CROSTRAINER LOW

10\$ DE RABAIS

RAQUETTE DE SQUASH prince GRAPHITE PRO

Rég.: \$89.99

SPÉCIAL 69⁹⁹

BALLES DE TENNIS

SPÉCIAL 3⁹⁹

20% DE RABAIS SUR TOUS LES COTONS OUATÉS

CHAUSSURES DE TENNIS NIKE PLAYER

Rég.: \$64.99

SPÉCIAL 49⁹⁹

RAQUETTE DE BADMINTON YONEX CAB-8

Rég.: \$79.99

SPÉCIAL 64⁹⁹

MAXI SERVICE TENNIS PLUS

(à l'achat d'une raquette "WIDE BODY", obtenez gratuitement 3 fonds VS synthétique)

75\$

HEAD GALA

Rég.: \$59.99

SPÉCIAL 49⁹⁹

VOLANTS MAVIS-7

Rég.: \$8.99

SPÉCIAL 6⁹⁹

CHAUSSURES DE "COURT" SUGI XL

Rég.: \$89.99

SPÉCIAL 34⁹⁹

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...



Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos conceptions de rénovation.

LESOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2382

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

COMMISSION SCOLAIRE DE LA JEUNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

Je, soussigné, secrétaire général, fait part que le comité exécutif, à sa séance extraordinaire du 2 octobre 1989, a adopté la résolution CE101/10/89 relativement au règlement REG1-1989 fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires et précisant que les séances sont publiques. Ce règlement entrera en vigueur le 13 octobre 1989.

DONNÉ À LORETTEVILLE, ce 10 octobre 1989.

Raynald Campagna
secrétaire général

Prix en vigueur du 9 au 14 octobre 1989 jusqu'à épuisement de la marchandise ou jusqu'à la fermeture samedi, 14 octobre 1989. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les modèles, couleurs et grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent à titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés.

POUR LE MAXIMUM

André Lalonde Sports



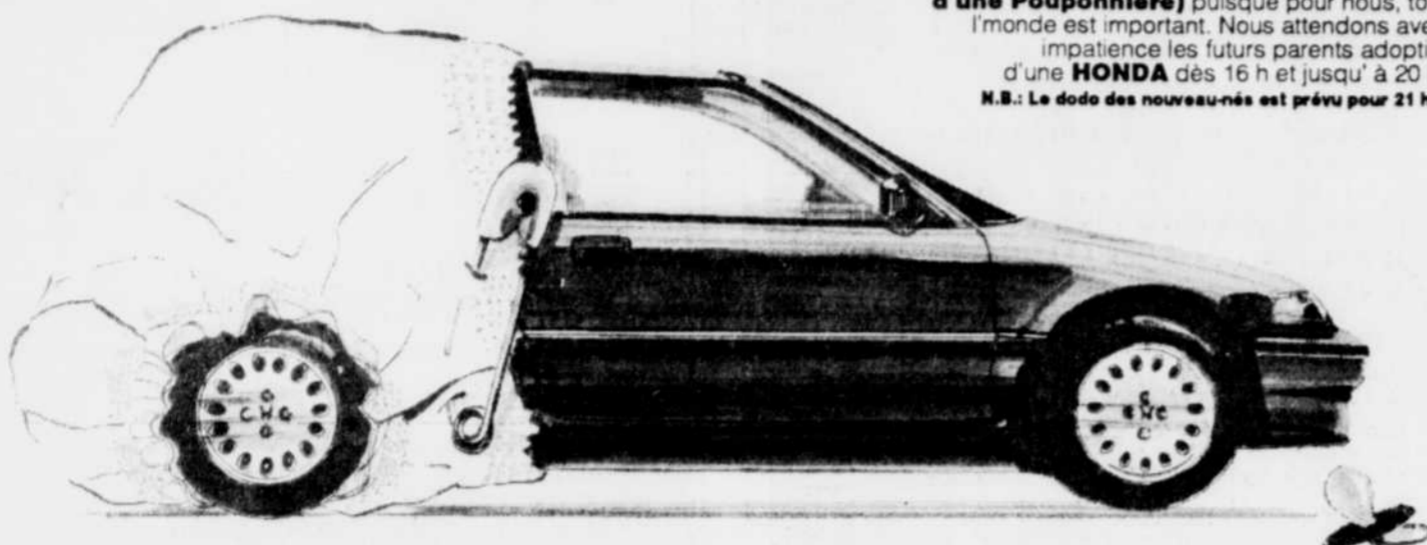
<p>MONTREAL ET ENVIRONS</p> <p>Akén 6250, boul. Louis H. Lafontaine 354-5105</p> <p>Centre-ville 750, rue St-Catherine sud 875-8815</p> <p>Montclair Nord 5816, Chénier 325-1051</p> <p>Pointe-Claire 365, boul. Bruneau 694-0430</p> <p>Rosemont 236, rue Notre-Dame est 582-1123</p> <p>St-Hubert 3161, rue Masson 274-7333</p> <p>St-Léonard 8180, avenue Jeanne 432-4360</p> <p>Valleyfield 114, rue Champlain 375-1425</p> <p>St-Jovite 205, boul. Lacombe 464-1167</p>	<p>Châteauguay 36, boul. d'Anjou 692-7975</p> <p>Greenfield Park 755, boul. Taschereau 465-8990</p> <p>Lamont 2435, Chemin Chamby 468-4158</p> <p>RIVE NORD</p> <p>Galeries Lafont 452-9669</p> <p>Laval 222, boul. des Laurentides 868-7323</p> <p>Rosemead 421, boul. Leblond 437-0576</p> <p>Sherbrooke 1650, Chemin Galloway 964-1935</p> <p>St-Eustache 367, Place Arthur-Sauvé 491-7277</p> <p>St-Sauveur 235, rue St-Denis 227-8871</p> <p>RIVE SUD</p> <p>Bouché 205, boul. Lacombe 464-1167</p>	<p>CANTONS DE L'EST</p> <p>Dorval 121, Lincay 477-0442</p> <p>Granby 333, rue Principale 375-1929</p> <p>Maguy Chemin Mont-Orford 847-0953</p> <p>Shawville 2915, boul. Fortin 564-9822</p> <p>St-Hyacinthe 3205, Laframboise 774-1154</p> <p>Victoriaville 645, 1000, Grande-Grande 738-1423</p> <p>QUÉBEC</p> <p>Galeries Charlevoix 622-1039</p> <p>St-Armand 4075, 3600, St-Armand 827-4396</p> <p>Place Sainte-Foy 688-0070</p>	<p>LANAUDE/MAURICIE</p> <p>Grand-Mara 15100, boul. Valois au Parc 536-9011</p> <p>Joliette 20, Place Bourget 759-7152</p> <p>Trois-Rivières 3168, boul. des Forges 375-2522</p> <p>Val St-Côme Chemin de la St-Joseph 883-6351</p> <p>BAS DU FLEUVE/BEAUCÉ</p> <p>Beauceville 54, rue St-Germain est 712-0222</p> <p>Val St-Georges 13101, rue Jeanne 231-5025</p> <p>St-Mathias La Grande-Rue 207-842-2128</p> <p>Val-de-Jonction 536, Chemin de l'Église 253-5231</p>	<p>SAGUENAY/LAC-ST-JEAN</p> <p>Galeries Lac St-Jean 688-5594</p> <p>Chicoutimi 1353, Des Champs-Élysées 696-2708</p> <p>OUTAOUAIS</p> <p>Hull 725, Place de la Carrière 775-0144</p> <p>Ottawa 202, rue Bank 231-5423</p>
--	--	---	---	---

* Hiver seulement
** Été seulement

Élu, le chef de Présent Ste-Foy rétablirait le service ambulancier

JEUDI ET VENDREDI 12 ET 13 OCTOBRE, VISITE SPÉCIALE DE LA POUPONNIÈRE...

Chez **Lallier de Ste-Foy**, la présentation des nouveaux modèles prend un tout autre sens. Tout le monde est invité à notre **V.I.P. (Visite Inusitée d'une Pouponnière)** puisque pour nous, tout l'univers est important. Nous attendons avec impatience les futurs parents adoptifs d'une **HONDA** dès 16 h et jusqu'à 20 h.
N.B.: Le dodo des nouveau-nés est prévu pour 21 h...



En 90, si vous souhaitez en adopter une, passez chez

Lallier

Lallier automobile (Québec) inc.
2000 ouest, boul. Charest, Ste-Foy, Qc G1N 2E8
(sortie Jean Talon N.) Tél: (418) 687-2525

LE CONCESSIONNAIRE HONDA LE PLUS PRÈS DE VOUS

LA LIQUIDATION DE LUMINAIRES SEARS... UN CHOIX ÉCLAIRÉ!

Apprivoisez la lumière et choisissez parmi un vaste assortiment de lampes de table, lampadaires, lampes d'appoint, appliques ou suspensions.

SÉLECTION DE MIROIRS DE FIN DE SÉRIE

RABAIS 4\$-50\$

La sélection comprend des miroirs de porte, des miroirs décoratifs, à motifs de paysage et plus encore...
Sears ord. 21,99\$-179,99\$. Ch..... 17,99\$-129,99\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.

LA LIQUIDATION D'INVENTAIRE SEARS DE 5 MILLIONS DE DOLLARS EST EN VIGUEUR MAINTENANT, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

Une sélection incroyable de meubles pour le foyer, appareils ménagers, équipement électronique et encore plus!

Prix en vigueur jusqu'au 14 octobre 1989, dans la limite des stocks disponibles.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS A RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Québec, Place Fleur de Lys, 529-9861; Sainte-Foy, Place Laurier, 658-2121; Lévis, Galeries Chagnon, 833-4711. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

S'il est élu le 5 novembre à la mairie de Sainte-Foy, Me Jacques Dupont, chef de Présent Sainte-Foy, reviendra sur au moins trois décisions de l'administration de la mairesse Andrée P. Boucher: il rétablira le service ambulancier de la ville; permettra aux résidents de la plage Jacques-Cartier de demeurer sur place et ne construira pas d'hôtel de ville ni de centrale de police, mais plutôt un poste de police satellite pour les quartiers éloignés de Champigny et Chauveau.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est en dressant un bilan négatif de l'administration de l'équipe d'Action Sainte-Foy que M. Dupont a laissé tomber devant les journalistes des bribes de sa plateforme électorale. Le candidat à la mairie était en présence de 11 candidats qu'il présente à des postes de conseillers. Il lui reste à en trouver un dans le district Laval et il laisse le champ libre aux candidats indépendants dans les districts Saint-Thomas d'Aquin et Sainte-Geneviève.

En gros, Présent Sainte-Foy s'attaque à tous les points qui ont créé un certain remous quand le conseil municipal les a abordés.

L'abolition du service ambulancier municipal: « une véritable catastrophe », selon M. Dupont. Il s'engage à le rétablir même s'il en coûte beaucoup pour la formation des policiers et que 80 % du service ambulancier était déjà assuré par l'entreprise privée.

La plage Jacques-Cartier. « En principe » Présent Sainte-Foy est favorable à l'aménagement d'un parc public mais avant toute intervention municipale on doit avoir « un plan d'aménagement global » et avoir l'assurance d'un financement important de la part des gouvernements supérieurs.

M. Dupont dit qu'il faut « stopper l'opération commencée » et reprendre les discussions avec les résidents de la plage et étudier la possibilité qu'ils restent sur place. Même ceux qui ont déjà vendu leur résidence à la ville pourraient retourner.

Par ailleurs, Présent Sainte-Foy dit que si la ville a un surplus d'une douzaine de millions de dollars c'est parce que les taxes sont trop élevées. Il craint que la mairesse ne veuille, avec cette somme, payer comptant, comme « dans une république de bananes », les futurs hôtel de ville et centrale de police. Mme Boucher a déjà affirmé qu'il n'était pas question de prendre ce bas de laine pour payer l'hôtel de ville et la centrale de police. Il servira plutôt à divers travaux d'infrastructures.

Présent Sainte-Foy dit qu'on n'a pas besoin d'un nouvel hôtel de ville ni d'une nouvelle centrale de police. Il voudrait plutôt créer une succursale de la centrale pour les quartiers éloignés. M. Dupont, 53 ans, dit que son parti veut pratiquer une politique de services égaux pour tous.

Son parti a aussi laissé entendre que l'administration sortante n'a pas agi de façon démocratique en abolissant les commissions et comités du conseil et en faisant siéger à huis clos le comité exécutif de la ville.

M. Dupont se dit « plutôt favorable » à l'installation d'un métro de surface dans la région. Il n'est point prouvé, dit-il, que les commerces de Sainte-Foy et les places d'affaires de la ville ne sont pas assez dynamiques pour affronter une concurrence qui pourrait venir de Québec par exemple. Le maire sortant de Québec, M. Jean Pelletier, a déjà dit que les commerces de la « grande place » devraient aller chercher environ 20 % de la clientèle des centres commerciaux de la banlieue.

ville de SAINTE-FOY

AVIS-PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 7 août 1989, le Conseil a adopté le règlement numéro 3043 décrétant l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'égout sanitaire dans une partie de la rue Sasseville, entre les rues Lavigerie et Rouville, projet 54611, plan triennal 89005, et autorisant une dépense et un emprunt de cent quarante et un mille dollars (141 000 \$) à ces fins.

Ce règlement a été approuvé lors de la période d'enregistrement tenue les 16 et 17 août 1989.

Ledit règlement 3043 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales le 4 octobre 1989.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau des Archives de la Ville.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

LE GREFFIER DE LA VILLE
RENÉ DAMPHOUSSE

Fait à Sainte-Foy, le 11 octobre 1989.

avis public

Gouvernement du Québec
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement

Audience publique sur le projet de dragage de l'embouchure de la rivière aux Brochets dans la baie Missisquoi (2^e partie)

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invite les personnes, groupes et organismes intéressés à faire connaître leur opinion sur le projet de dragage de l'embouchure de la rivière aux Brochets dans la baie Missisquoi, à se présenter aux séances publiques d'audition qui auront lieu à Venise-en-Québec les 25 et 26 octobre 1989. La commission d'enquête et d'audience entreprendra alors la deuxième partie de l'audience consacrée au projet.

Lieu, dates et horaire de l'audience (2^e partie)

— Venise-en-Québec
Salle du Club de golf Baie-Missisquoi
321, avenue Venise Ouest

les 25 et 26 octobre 1989
de 19 h à 23 h

Présentation de mémoires

Lors de ces séances d'audition, les commissaires entendent toutes les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui auront signalé à la commission leur désir de faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet. Les séances de la commission sont publiques.

Les mémoires et les avis de présentation verbale devront être transmis à la secrétaire générale du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement au plus tard le 21 octobre 1989, au 12, rue Sainte-Anne, Québec (Québec) G1R 3X2.

L'information disponible

Tous les documents déposés à l'appui de la demande d'autorisation du Comité de la mise en valeur de la baie Missisquoi inc. relativement au projet de dragage de l'embouchure de la rivière aux Brochets dans la baie Missisquoi, ainsi que la transcription écrite de l'enregistrement de la première partie de l'audience tenue à Venise-en-Québec sont disponibles à la consultation publique dans les locaux permanents du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Québec (12, rue Sainte-Anne, 1^{er} étage) et à Montréal (5199, rue Sherbrooke Est, porte 3860), ainsi que dans les centres provisoires d'information aux bureaux municipaux de Venise-en-Québec, de Pike River et de Saint-Armand-Ouest. Le dossier restera disponible jusqu'à la fin du mandat d'audience, soit le 12 janvier 1990. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut s'adresser à Mme Gisèle Rhéaume, en composant le (418) 644-1979 ou sans frais, le 1-800-463-4732.

La secrétaire générale,
JOCELYNE LAROCHELLE

Québec

Un autre candidat à la mairie de Lac-Etchemin

LAC-ETCHEMIN — Il y aura définitivement une élection à la mairie de Lac-Etchemin. Un deuxième candidat au poste de premier magistrat a déposé son bulletin de candidature, hier matin.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Il s'agit de M. Daniel Gagnon. Il exerce la profession de notaire. À l'élection du 5 novembre, il croisera le fer avec un autre notaire, M. Pierre Bolduc.

Par ailleurs, deux autres citoyens ont aussi remis, hier matin,

leur candidature pour des sièges de conseillers. Il s'agit de MM. Christian Royer et Marcel Pion. Ils restent encore trois postes de conseillers à combler.

Le conseil municipal de Lac-Etchemin a démissionné en bloc en mai dernier et la ville de 2.600 habitants est sous le contrôle administratif de la Commission municipale du Québec depuis ce temps.

En Bref

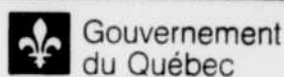
■ Bref Incendie

QUÉBEC — Les pompiers de Québec ont été à la hauteur de leur réputation, hier, en venant à bout en 15 minutes d'un incendie qui avait nécessité une deuxième alarme. Les flammes ont pris naissance au sous-sol d'un immeuble sis au 8, boulevard Saint-Cyrille Est, peu après 14 h, probablement à la suite d'une défaillance électrique.

■ Avenue Notre-Dame fermée

À compter de 7 h ce matin et jusqu'à demain soir l'avenue Notre-Dame, dans la partie comprise entre la route de l'Aéroport et la rue Milton, à Sainte-Foy, sera fermée à la circulation et ce, afin de permettre l'exécution de travaux d'asphaltage. La circulation sera détournée par les rues Milton et André-Gide. En cas de pluie, les travaux seront remis au lendemain.

avis public



Gouvernement
du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Par la présente, avis est donné que la Commission d'enquête sur la stabilisation du revenu et de l'emploi des travailleurs de l'industrie de la construction tiendra des audiences publiques

les 16, 17 et 18 octobre 1989
de 8 h 30 à 15 h 30
au Holiday Inn La Seigneurie
Salle La Terrasse
7300, Côte de Liesse
Montréal (Québec)
Tél.: (514) 731-7751

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la commission en composant le (514) 873-9901.

Laurent Picard
Président

Jean Sexton
Co-président

Jacques Émile Bourbonnais
Secrétaire

Québec

Avis du dépôt et de la révision de la liste électorale

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que la liste électorale de la Ville de Québec, préparée conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en vue de l'élection municipale du 5 novembre 1989, a été déposée au bureau du soussigné, le 2 octobre 1989. Cette liste électorale fera maintenant l'objet d'une révision.

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la Ville de Québec, sont les suivantes:

Peut être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Québec, toute personne qui, le 1^{er} septembre 1989:

- est âgée de 18 ans,
- est de citoyenneté canadienne,
- n'est ni interdite, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public, ni frappée d'aucune autre incapacité de voter,
- est depuis au moins douze mois, soit domiciliée sur le territoire de la ville, soit propriétaire d'un immeuble, soit occupant d'une place d'affaire.

Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'une place d'affaires occupée par des cooccupants, seul le copropriétaire ou le cooccupant désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs le 1^{er} septembre 1989, a le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. Ne peut être désigné, le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, le propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble, d'occupant unique d'une place d'affaires ou de copropriétaire indivis désigné d'immeubles.

LA LISTE ÉLECTORALE PEUT ÊTRE CONSULTÉE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION, 2, RUE DES JARDINS, BUREAU 216, QUÉBEC OU À L'UN OU L'AUTRE DES BUREAUX DES ADJOINTS DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION, CI-APRÈS MENTIONNÉS.

élection MUNICIPALE

5 Novembre 1989

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION, DE RADIATION OU DE CORRECTION À LA LISTE ÉLECTORALE PEUT ÊTRE DÉPOSÉE DANS UN DES BUREAUX DE DÉPÔT CI-APRÈS MENTIONNÉS QUI SERONT OUVERTS AUX DATES, HEURES ET ENDROITS SUIVANTS:

Dates et heures:

14 et 15 octobre: 10h00 à 12h30 - 14h30 à 17h30
16, 17 et 18 octobre: 10h00 à 12h30 - 14h30 à 18h00 - 19h00 à 22h00

Endroits: à l'un ou l'autre des endroits ci-dessous mentionnés.

Dans les districts électoraux 1 à 6:

Au bureau de l'adjoint du président d'élection
155, rue des Chênes Ouest
Québec (Québec)
Tél.: 691-2344

Sous-sol de l'Église Saint-Esprit
Entrée: 7^e Rue

Sous-sol du presbytère Saint-Paul-Apôtre
2170, 8^e Avenue
Québec (Québec)

Centre Mgr Marcoux
1885, de la Canardière
Québec (Québec)

Dans les districts électoraux 7 à 10:

Au bureau de l'adjoint du président d'élection
310, rue St-Joseph Est
Québec (Québec)
Tél.: 691-4665

Coopérative d'habitation la Providence
320, rue Bouffard
Québec (Québec)

Centre de Loisirs St-Roch
230, rue du Pont
Québec (Québec)

Dans les districts électoraux 11 à 15:

Au bureau de l'adjoint du président d'élection
891, rue D'Aiguillon, suite A-100
Québec (Québec)
Tél.: 691-6952

Sous-sol du presbytère St-Dominique
175, Grande Allée Ouest
Québec (Québec)
entrée: côté du stationnement

Centre des Loisirs St-Sacrement
1310, rue Garnier
Québec (Québec)

Dans les districts électoraux 16 à 21:

Au bureau de l'adjoint du président d'élection
2725, rue Lafrance
Québec (Québec)
Tél.: 691-7388

Sous-sol de l'Église St-André
entrée: rue Mgr Dumas

Ancien Hôtel de Ville de Neuchâtel
9150, boul. de l'Ornière
Québec (Québec)

AUCUNE DEMANDE NE PEUT ÊTRE VALABLEMENT REÇUE APRÈS LE 18 OCTOBRE 1989.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 111 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Québec, 3 octobre 1989

Antoine Carrier, avocat
Président d'élection



Au pas de la mode

Solde
d'automne
33 1/3% de rabais

Souliers de cuir
de marques fameuses



Madame, voici pour vous d'intéressants rabais sur une vaste sélection de souliers habillés et tout-aller, de fabricants renommés pour offrir une excellente qualité. L'automne n'est pas fini, procurez-vous des chaussures que vous pouvez porter dès maintenant.

Venez choisir parmi des modèles de 9-West, Enzo et autres, incluant notre propre marque Down Unders Eaton. Coloris de saison: noir, marine ou rouge en chevreau, plus vernis noir. Choix incomplet de modèles dans certains magasins.

Prix courant Eaton 45,00 à 70,00

29⁹⁹ à 45⁹⁹ la paire

Rayon 2 33

Achats en personne seulement

Oui aux classiques...
mais à ma manière!

Le début, un sobre pantalon à pinces en flanelle d'excellente coupe signée Timothy E. Anthracite, gris pâle, noir ou marine. Tours de taille: 28 à 36, chiffres pairs. 54,99 ch.

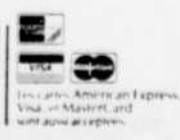
Le corps, une nouvelle chemise ample de Louis Estère, en douce serge de coton à palette brodée apportant une note originale. Tailles: petite, moyenne, grande, forte. 32,99 ch.

Comment aimez-vous vos classiques? La boutique Timothy E. vous en propose un choix allure à prix raisonnable. Prenez-en bonne note!

Offerts aux Galeries de la Capitale et à Place Ste-Foy

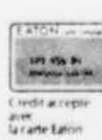


Timothy E.



EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada



EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada



ANNIVERSOLDE!

Le Château fête son 30^e anniversaire en soldes.



sur une sélection d'articles de la collection d'automne.

30%
DE RABAIS
sur une sélection
de tricots pour
hommes et femmes

30%
DE RABAIS
SUR LE PRIX COURANT
des pantalons habillés
pour hommes

30%
DE RABAIS
SUR LE PRIX COURANT
des complets et vestons
pour hommes

30%
DE RABAIS
SUR LE PRIX COURANT
des manteaux d'hiver pour
hommes et femmes

30%
DE RABAIS
SUR LE PRIX COURANT
des blazers
pour dames

30%
DE RABAIS
sur les bottes de cow-boy
pour hommes
et femmes

Et bien
d'autres superbes
articles à
30%
DE RABAIS

Jusqu'à épuisement de la marchandise.